

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 188/00

ÉFAI – 000414 – AFR 54/006/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS / DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS MENACÉS

### SOUDAN

Mirghami Mahmoud al Noman

**Des étudiants, dont : Salah Houli, Abu Shaiba, Khieder Osman Khieder, Mohamed Hassan Badri, Own Christopher, Mohamed Suliman Mahmoud, Nizar Mohamed Awad, Khalid Hassan, Omer Mohamed Toam, Alobied Hassan, Tarig Awad, Alaa Eldeen Ahmed Osman, Medani Medani Mohamed, Nabil Kamal Yousif, Tagy Eldeen Ahmed Mohamed Taha, Omer Sid Ahmed et Ali Dafalla**

Londres, le 30 juin 2000

Amnesty International est préoccupée par la sécurité des nombreux étudiants qui ont été arrêtés par l'armée et les forces de sécurité soudanaises en diverses occasions, à la suite d'un séminaire organisé à l'université de Sennar le 18 juin 2000. L'Organisation craint que les personnes appréhendées ne soient soumises à la torture.

Le 18 juin, des soldats en uniforme ont ouvert le feu sur des personnes qui assistaient à un séminaire intitulé « *La crise actuelle au Soudan et les perspectives d'avenir* », tuant l'étudiant Mirghami Mahmoud al Noman. Plusieurs autres étudiants ont été blessés, notamment Salah Houli et Abu Shaiba. Des policiers ont également été touchés au cours de la fusillade. Un certain nombre d'étudiants ont été interpellés pendant les affrontements qui se sont ensuite produits avec les forces de sécurité et devraient être inculpés. Des intervenants conviés au séminaire, dont le défenseur des droits humains Ghazi Suleiman, se sont dissimulés puis ont pris la fuite.

Le 20 juin, des centaines de personnes ont manifesté en faveur des étudiants de Sennar à l'université d'El Nilein et à l'Université du Soudan pour la science et la technologie, dans le centre de Khartoum, et ont été dispersés par la police au moyen de gaz lacrymogènes.

Quatre jours plus tard, l'étudiant Khieder Osman Khieder a été interpellé par les forces de sécurité de la ville de Sennar et emmené dans un lieu de détention secret. Il n'a pas été revu depuis.

Le 25 juin, les forces de sécurité ont appréhendé, placé en détention et, semble-t-il, torturé les étudiants suivants : Mohamed Hassan Badri, Own Christopher, Mohamed Suliman Mahmoud, Tarig Awad, Alaa Eldeen Ahmed Osman et Medani Medani Mohamed. Le chauffeur Nizar Mohamed Awad, Khalid Hassan, le conscrit Alobied Hassan et Omer Mohamed Toam ont également été arrêtés, placés en détention et torturés. La plupart de ces hommes ont été hospitalisés mais leur procès se poursuit. Ils ont été inculpés aux termes des articles 68 et 69 du Code pénal de 1991, qui sanctionnent respectivement les émeutes et les atteintes à la tranquillité publique.

Par ailleurs, les forces de sécurité et la police ont interpellé les étudiants suivants dans la ville d'Omdourman le 27 juin : Nabil Kamal Yousif, Tagy Eldeen Ahmed Mohamed Taha, Omer Sid Ahmed et Ali Dafalla. Le 28 juin, des étudiants inscrits à l'université de Juba, à Khartoum, ont été attaqués avec des matraques et des gaz lacrymogènes par les forces de sécurité et la police. D'après les informations recueillies, 129 étudiants ont été appréhendés et torturés.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces derniers mois, des étudiants et des défenseurs des droits humains ont été harcelés et arrêtés de manière répétée au Soudan, essentiellement dans la région de la capitale, Khartoum. Ghazi Suleiman, fondateur du Groupe soudanais de défense des droits humains et dirigeant du Front des forces démocratiques, a été appréhendé plusieurs fois cette année pour avoir ouvertement critiqué le régime actuel. Les autorités ont empêché ou perturbé des activités politiques organisées par des étudiants, qui ont été harcelés et arrêtés.

Le séminaire qui a eu lieu à l'université de Sennar avait apparemment été présenté comme une réunion publique dans une annonce publiée par un journal local. Le gouvernement soudanais affirme que les étudiants n'avaient pas respecté les procédures prévues par la loi pour obtenir l'autorisation d'organiser ce séminaire.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre exprès / lettre par avion** (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à ouvrir immédiatement une enquête impartiale sur la mort de Mirghami Mahmoud al Noman et sur les circonstances dans lesquelles d'autres citoyens ont été blessés à l'université de Sennar, notamment Salah Houli et Abu Shaiba ;
- demandez instamment que les responsables de ces violations des droits humains soient traduits en justice sans délai ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des étudiants ont été arrêtés et torturés à la suite des événements survenus à l'université de Sennar ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que les personnes détenues sont traitées avec humanité et qu'elles sont autorisées à recevoir des soins ainsi qu'à consulter des avocats ;
- appelez les autorités à relâcher immédiatement et sans condition les personnes détenues, à moins de les inculper d'infractions prévues par la loi et de les juger dans le respect des normes internationales d'équité ;
- indiquez que toutes les personnes arrêtées uniquement pour avoir exercé sans violence leurs droits aux libertés d'expression et de réunion sont des prisonniers d'opinion, qui doivent être relâchés immédiatement et sans condition ;
- demandez aux autorités de révéler publiquement où se trouve l'étudiant Khieder Osman Khieder, qui a été interpellé le 24 juin à Sennar ;
- déclarez-vous inquiet pour les défenseurs des droits humains se trouvant à Khartoum et appelez les autorités à cesser de les harceler.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

His Excellency Lieutenant General Omar Hassan al-Bashir  
President of the Republic of Sudan  
People's Palace  
PO Box 281, Khartoum, Soudan

**Fax :** 24911 787676 / 783223

**Télégrammes :** President Omar Hassan al-Bashir, Khartoum, Soudan

**Formule d'appel :** *Your Excellency, /Monsieur le Président* de la République,

**Ministre de la Justice et procureur général :**

Mr Ali Mohamed Osman Yassin  
Minister of Justice and Attorney General  
Ministry of Justice  
Khartoum, Soudan

**Fax :** 24911 774063

**Télégrammes :** Justice Minister, Khartoum, Soudan

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**Ministre des Affaires étrangères :**

Mustafa Osman Ismail  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
PO Box 873, Khartoum, Soudan

**Fax :** 24911 779383

**Télégrammes :** Foreign Minister, Khartoum, Soudan

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Président de la Cour suprême :**

Mr Hafez al-Sheikh al-Zaki  
Chief Justice  
Supreme Court  
Khartoum, Soudan

**Secrétaire du Comité consultatif sur les droits humains :**

Dr Ahmad al-Mufti  
Advisory Council for Human Rights  
PO Box 302  
Khartoum, Soudan

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 11 AOÛT 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*